



Préparation à la retraite

Fiche d'information pour les travailleurs âgés de 18 à 48 ans

www.ssa.gov



La retraite est différente pour chacun

Il n'existe pas de solution universelle pour la retraite. Parce que la Social Security (Sécurité sociale) ne se limite pas aux prestations de retraite, nous voulons vous fournir les informations dont vous avez besoin pour planifier votre future retraite et prendre des décisions éclairées.

Les revenus sont essentiels

Vous payez probablement des cotisations à la Social Security et à Medicare (également appelées cotisations FICA, ou cotisations SECA si vous êtes travailleur indépendant) depuis que vous avez commencé à travailler. Pour en savoir plus sur ces cotisations, consultez le document www.ssa.gov/people/materials/pdfs/EN-05-10297.pdf (uniquement en anglais). Votre relevé de Social Security contient des informations sur l'historique de vos revenus et des cotisations que vous avez versées à la Social Security et à Medicare. Il fournit également une estimation des futures prestations de retraite, d'invalidité et d'indemnité aux survivants. Utilisez votre relevé pour vérifier vos revenus chaque année. Ces revenus sont utilisés pour déterminer votre admissibilité aux prestations de la Social Security et le montant de celles-ci. Si vous constatez une erreur dans votre relevé de revenus, veuillez nous le signaler. Pour savoir comment procéder, consultez le document www.ssa.gov/pubs/EN-05-10081.pdf (uniquement en anglais).

Comprendre vos prestations de retraite

La Social Security n'est pas destinée à être votre seule source de revenus à la retraite. En moyenne, les prestations de la Social Security représenteront environ 40 % de vos revenus annuels avant la retraite, bien que cela puisse varier en fonction de votre situation. Votre âge de départ à la retraite à taux plein est de 67 ans. Le fait de commencer à percevoir des prestations de retraite avant l'âge du départ à la retraite à taux plein (dès 62 ans) diminue ce pourcentage, et le fait de commencer à percevoir des prestations après l'âge du départ à la retraite à taux plein (jusqu'à 70 ans) l'augmente. Pour en savoir plus, consultez le document www.ssa.gov/pubs/EN-05-10035.pdf (uniquement en anglais).

Épargner pour la retraite

Outre la Social Security, vous aurez probablement besoin d'autres sources d'épargne, d'investissements, de pensions ou de comptes de retraite pour vivre confortablement à la retraite. Dans la mesure où votre retraite peut durer 20 ans ou plus, il est important de commencer votre planification financière le plus tôt possible.

- Si vous bénéficiez d'un régime de retraite professionnel, assurez-vous d'en connaître le fonctionnement afin d'en tirer le meilleur parti. Votre employeur peut verser une contribution équivalente à une partie ou à la totalité de vos cotisations.
Si votre employeur n'offre pas de régime de retraite, il existe d'autres moyens d'épargner et d'investir par vous-même. Pour en savoir plus sur la manière d'épargner, consultez le site www.savingmatters.dol.gov/employees.htm (uniquement en anglais).
- Plus vous commencez à épargner tôt, plus vous aurez de temps pour vous constituer un revenu pour votre retraite. Pour plus d'informations sur l'investissement et l'épargne, consultez le site www.investor.gov (uniquement en anglais).



- Toute somme épargnée s'accumule au fil du temps. Vous trouverez un calculateur d'épargne sur www.investor.gov/financial-tools-calculators/calculators/compound-interest-calculator (uniquement en anglais).

La Social Security sera là lorsque vous prendrez votre retraite

Les cotisations de Social Security que vous versez sont investies dans les fonds fiduciaires de la Social Security, qui sont utilisés pour verser des prestations aux bénéficiaires actuels. Le Conseil d'administration de la Social Security estime que, selon la législation actuelle, les fonds fiduciaires seront en mesure de verser les prestations dans leur intégralité et en temps voulu jusqu'en 2034. En 2034, la Social Security sera encore en mesure de verser environ 810 USD pour chaque tranche de 1 000 USD de prestations prévues. Pour en savoir plus, consultez le document www.ssa.gov/people/materials/pdfs/EN-05-10229.pdf (uniquement en anglais).

Les prestations sont maintenues à vie

Vos prestations de Social Security sont versées aussi longtemps que vous vivez. Notre calculateur d'espérance de vie peut vous donner une estimation approximative du temps que vous vivrez en fonction de votre âge et de votre sexe : www.ssa.gov/OACT/population/longevity.html (uniquement en anglais).

Incapacité de travailler en raison d'un handicap mental ou physique

Un handicap peut survenir à tout âge. Si vous êtes dans l'incapacité de travailler à un certain niveau de revenus en raison d'un handicap mental ou physique et que vous remplissez certaines conditions d'admissibilité, vous et votre famille pouvez bénéficier des prestations d'invalidité de la Social Security. Pour en savoir plus sur les prestations d'invalidité, consultez www.ssa.gov/disability (uniquement en anglais). Le programme Supplemental Security Income (SSI) (allocation supplémentaire de revenu) verse des prestations aux adultes et aux enfants en situation de handicap disposant de ressources et de revenus limités. Pour en savoir plus sur le SSI, consultez le site www.ssa.gov/ssi (uniquement en anglais).

Prestations pour les membres de la famille

La Social Security est là pour vous avant même que vous ne preniez votre retraite. En cas de décès, vos enfants et votre veuf/veuve peuvent bénéficier de prestations aux survivants pour les aider à faire face à la perte financière. Pour en savoir plus, consultez le document www.ssa.gov/pubs/EN-05-10084.pdf (uniquement en anglais).

Nous sommes là pour vous

La Social Security assure la couverture d'environ 96 % des travailleurs aux États-Unis. Pour en savoir plus sur la Social Security, consultez le site www.ssa.gov (uniquement en anglais et en espagnol).



Securing today
and tomorrow

À vos côtés tout au long de votre vie

Rappelez-vous que la Social Security vous accompagne tout au long de votre vie. Pour en savoir plus, veuillez consulter le document www.ssa.gov/people/materials/pdfs/EN-05-10233.pdf (uniquement en anglais).